



Nombre de voyages illimité à l'année








Prise en charge des frais médicaux à concurrence de 500.000 €

Annulation toutes causes (y compris COVID)

À PARTIR DE: 139€/an

Cette assurance voyage multirisque annuelle couvre les séjours de moins de 90 jours consécutifs. Elle inclut des garanties spéciales COVID-19, comme l'annulation de voyage (test PCR positif, « cas contact »,...) et la prise en charge des frais d'hébergement suite à mise en quarantaine.

Ce contrat complet et attractif couvre aussi les activités sportives ou de loisirs : annulation et interruption de séjour et dommages au matériels sportifs.

CRITÈRES	GARANTIES	OPTIONS & TARIFS									
<p>DURÉE DE LA GARANTIE 1 AN RENOUEVABLE <i>par tacite reconduction</i></p>	<p> ASSISTANCE RAPATRIEMENT</p>	<p>COTISATION PAR PERSONNE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Cotisation</th> <th>Avant 65 ans</th> <th>Avant 80 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Assuré principal</td> <td>139€</td> <td>159€</td> </tr> <tr> <td>Enfant accompagnant de moins de 18 ans</td> <td colspan="2">39€</td> </tr> </tbody> </table>	Cotisation	Avant 65 ans	Avant 80 ans	Assuré principal	139€	159€	Enfant accompagnant de moins de 18 ans	39€	
Cotisation	Avant 65 ans		Avant 80 ans								
Assuré principal	139€	159€									
Enfant accompagnant de moins de 18 ans	39€										
<p>RÉSIDENCE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE</p>	<p> FRAIS MÉDICAUX</p>										
<p>NATURE DU SÉJOUR COURT SÉJOUR, LOISIRS</p>	<p> BAGAGES</p>										
<p>DESTINATION MONDE ENTIER</p>	<p> INCIDENT VOYAGE</p>										
<p>LIMITE D'ÂGE 80 ANS</p>	<p> RESPONSABILITÉ CIVILE</p>										
	<p> INDIVIDUELLE ACCIDENT</p>										
	<p> ANNULATION</p>										
	<p> LOISIRS</p>										
<p> infos</p> <p>· Aucun questionnaire médical préalable.</p>											

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	ANNULATION OU INTERRUPTION DE VOYAGE <i>Y COMPRIS EN CAS DE COVID (TEST PCR, CAS CONTACT ET DÉFAUT DE VACCINATION)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 12.000 € par assuré et par an. • Maximum : 6.000 € par voyage et 12.000 € par événement • Franchise : 30 €
	ANNULATION « TOUT SAUF »	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 12.000 € par assuré et par an. • Maximum : 6.000 € par voyage et 12.000 € par événement • Franchise : 60 €
 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 2.000 € par assuré et 4.000 € par événement • Objets de valeur : 50 % du montant de la garantie
 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 500.000 €, franchise de 30 €
	EN CAS D'HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Avance des frais
	HORS HOSPITALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement en complément de la Sécurité Sociale (médecin, pharmacie) ou à défaut au 1er euro
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 250 €
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	TÉLÉCONSULTATION AVANT LE DÉPART	Frais réels
	MISE À DISPOSITION D'UN TITRE DE TRANSPORT RETOUR EN CAS DE DÉCÈS D'UN PARENT PROCHE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DES ACCOMPAGNANTS	Titre de transport retour
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS	Frais réels
	FRAIS FUNÉRAIRES NÉCESSAIRES AU TRANSPORT	Maximum : 2.300 €
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 80 € , max. 10 nuits
	RETOUR IMPOSSIBLE	• Maximum : 1.000 € par personne et 50.000 € par groupe
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	• Maximum par personne et par jour : 80 € • Maximum : 14 nuits
	FRAIS D'HÉBERGEMENT SUITE À QUARANTAINE	• Maximum par nuit : 150 € • Maximum : 14 nuits
	VALISE DE SECOURS, FORFAIT TÉLÉPHONIQUE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE SUITE À QUARANTAINE	• 100 € max par personne et 350 € max par famille • Forfait max : 80 € • 6 entretiens par événement
	ASSISTANCE COMPLÉMENTAIRE AU DOMICILE SUITE À RAPATRIEMENT	Maximum : 15h d'aide-ménagère et 15 jours de livraison de courses ménagères (max. 1 par semaine).
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.100 €
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 15.300 €
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Max./assuré : 5.000 €	
 INCIDENT VOYAGE	RETARD DE BAGAGES DE PLUS DE 24H	Maximum par Assuré : 300 €
	RETARD D'AVION DE PLUS DE 5H	Maximum par Assuré : 150 €
	AVANCE DE FONDS EN CAS DE PERTE/VOL DE VOS MOYENS DE PAYEMENT, DE PASSEPORT	Maximum par Assuré : 5.000 €
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL OU INVALIDITÉ SUPÉRIEURE À 10%	Par assuré : 15.000 € Maximum par événement : 50.000 €
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels et immatériels : 4.500.000 €, dont 750.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs. Franchise : 150 € par sinistre
 LOISIRS	FRAIS D'INTERRUPTION OU D'ANNULATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES OU DE LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 1 000 € par an et par assuré • Franchise de 10% avec un minimum de 30€ assuré
	DOMMAGE AU MATÉRIEL SPORTIF	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 600 € par an et par assuré
	REMBOURSEMENT DE FORFAIT OU COURS DE SKI SUITE À UN ARRÊT OU À UN ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 600 € par an et par assuré

Crédits icônes : Shutterstock.com et FlatIcon.com & Crédits photos : Unsplash.com - Document non contractuel - Janvier 2022.